REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N°72-305 du 20 novembre 1972

portant nomination du lieutenant de Gendarmerie AZONHIHO Dohou Martin en qualité de Directeur du Service de Liaison et de Documentation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU la loi n° 65-20 du 23 Juin 1965 fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le décret n° 511/PR/CAB du 22 Novembre 1962 portant création du Service de Liaison et de Documentation de la Présidence de la République du Dahomey ;
VU le décret n° 25/PR/SLD du 18 Janvier 1966 portant organisation du Service de Liaison et de Documentation de la Présidence de la République ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Le Lieutenant de Gendarmerie AZONHIHO Dohou Martin est nommé Directeur du Service de Liaison et de Documentation de la Présidence de la République.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 20 novembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances ;

Intendant Militaire
Thomas LAHAMI

Ampliations : PR 15 - Intéressé 1
AN 1 - DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4
SGG 4 - SLD 2 - CAB-MIL 1. DGN 2
EMAT 2